

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**19 DECEMBRE 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

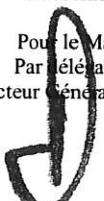
OBJET

**Budget Primitif 2020  
Budget annexe  
assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 décembre 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 20 décembre 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEGRGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUÉ, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

**Avaient donné procuration :**

Madame DORET à Madame VERNET  
Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER  
Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur CHELET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

**Etait absent :**

Monsieur LETARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur VENUS

**N° DE DOSSIER** : 19 J 24h

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En l'état des textes en vigueur au moment de l'adoption de ce budget et dans l'attente de la promulgation de la loi « Engagement et Proximité », la compétence « assainissement » serait transférée à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce budget fera l'objet d'une décision modificative spécifique courant 2020 pour ajuster les flux financiers nécessaires entre la Ville et l'Agglomération en fonction du montage juridique qui aura été retenu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2020. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 572 500 €.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes	1 111 500 €
Dépenses	1 111 500 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	2 461 000 €
Dépenses	2 461 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal adopter par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2020 soit au nom et pour le compte de la CASGBS dans le cas où le transfert de la compétence est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit à défaut en tant que budget annexe au budget principal de la Ville.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

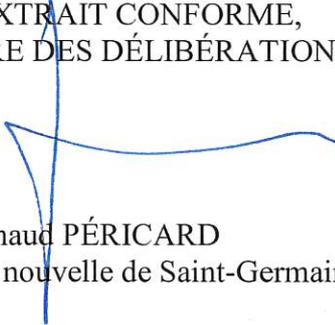
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI s'abstenant,

ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2020 soit au nom et pour le compte de la CASGBS dans le cas où le transfert de la compétence est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit à défaut en tant que budget annexe au budget principal de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

